

Visite inaugurale de la nouvelle annexe des archives départementales et présentation de la charte de Corbie

Dury, le vendredi 13 septembre 2019

*Intervention de M. Laurent Somon,
Président du Conseil départemental de la Somme*

Madame la cheffe du service interministériel des archives de France,
Madame la secrétaire générale,
Monsieur le sénateur, cher Christian,
Mesdames, Messieurs les vices-présidents du Département,
Monsieur le Président de l'université,
Mesdames et messieurs en vos titres et qualités ;
Mesdames, Messieurs ;

Je suis très honoré de recevoir aujourd'hui pour cette visite inaugurale et la présentation de la charte de Corbie, **Madame Françoise Banat-Berger**, cheffe de service adjoint au directeur général des patrimoines, chargée du service Inter-ministériel des Archives de France. Vous avez pris la tête de ce service en février dernier. Vous étiez auparavant à la direction des Archives Nationales. Cette expérience permettra sans doute aux Archives Nationales de mieux travailler avec le réseau des archives territoriales pour, nous l'espérons, une meilleure complémentarité sur des sujets tels que l'archivage numérique ou encore la mutualisation des ressources et des compétences. Je trouve, en outre, ce passage du national au réseau territorial tout à fait signifiant.

J'ai le plaisir d'accueillir également Madame **Agnès Masson**, conservatrice générale du patrimoine. Vous occupez au sein du ministère de la culture le

poste d'Inspectrice Générale des patrimoines. Nous nous étions déjà rencontré en juillet 2018 à l'occasion de l'inspection de nos archives. Je suis très heureux de vous retrouver à nouveau pour un événement qui aura, certes, mis du temps à s'organiser puisque les bâtiments ont été livrés en 2016 et mis en service l'été dernier, mais peu importe, puisque nous avons le plaisir de vous compter aujourd'hui parmi nous.

Vous êtes accompagnée par **Madame Frédéric Bazzoni**, conservatrice générale du patrimoine, responsable de la mission pour la protection du patrimoine archivistique et de **Madame France Saie-Belaish**, architecte conseil. Vous avez été d'un appui important pour la construction de cette annexe de Dury et de l'extension et la restructuration de nos archives historiques de la rue de Saint Fuscien. Votre appui nous a notamment permis d'obtenir une subvention non négligeable du service interministériel des archives de France de 3 millions d'euros, ce qui rien que pour ça nous honore de votre présence.

Soyez Mesdames les bienvenues !

Je souhaite également remercier pour sa présence, mais au-delà bien entendu puisque c'est lui qui a la tête du département avant moi qui a lancé le projet, Monsieur le sénateur **Christian MANABLE**. Mon cher Christian, il est toujours un peu frustrant pour un politique de voir un autre inaugurer un projet que l'on a soi-même réfléchi, travaillé, lancé et bien sûr financé. Sache que je t'en remets la paternité comme il se doit et t'associe pleinement à cette visite inaugurale.

Alors pourquoi, fallait-il un second bâtiment ?

D'abord, il était question de faire face au problème de saturation de notre bâtiment historique de la rue Saint Fuscien, ancien couvent de la Visitation, site de nos archives départementales depuis 1983 qui était déjà à saturation à la fin des années 90.

Des solutions avaient été trouvées ici là pour stocker les archives, mais des solutions elles aussi arrivées à saturation très rapidement et un moratoire de versement des archives publiques a dû être arrêté en 2005.

C'est donc en 2011 que fut décidé la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir 37 km de rayonnages, donc à même d'accueillir les versements pour les 30 prochaines années des archives voire du double puisqu'il s'agissait de s'implanter sur un site pouvant doubler la capacité de

stockage au bout des 30 ans. Un second bâtiment ne pouvait être suffisant car il fallait aussi restructurer notre site historique de la rue Saint Fuscien.

Un double projet, donc, très lourd financièrement à une époque où la capacité d'investissement des départements, et en l'occurrence celui de la Somme, était faible.

L'annexe de Dury, ce sont 12 millions d'euros et la restructuration de Saint Fuscien quelques 8 millions d'euros donc pas moins de 23 millions d'euros si on inclue les études.

La participation de la région Picardie, que je remercie, a été très importante puisque puisqu'à hauteur de 3,5 millions d'euros notamment parce que nous avons prévu sur ce site de Dury de mutualiser les espaces.

Une participation aussi, je le disais plus haut, du ministère de la culture à hauteur de 3 millions d'euros à laquelle s'ajoute 223 660 € au titre des monuments historiques.

La qualité environnementale a constitué un aspect majeur du programme du bâtiment de Dury qui a obtenu la certification HQE. Ce fut pour nous un enjeu essentiel qui, de plus permet une conservation optimale des archives.

Nous disposons donc d'outils modernes du XXI^e siècle parfaitement adaptés à l'archivage. J'y ajoute évidemment le scanner production (format A0) qui permet la numérisation au nombre de documents de dimension variées. Une acquisition rendue possible grâce au FEDER « appui à la création de biens numérique » qui concerne notamment la numérisation des dossiers des dommages de guerre de la construction.

Au modernisme de nos outils, nous sommes très heureux et très fiers de vous présenter aujourd'hui la **charte de impérial de Corbie de 825**. Une charte mise aux enchères en 2018 que nous avons pu acquérir notamment grâce à la participation de l'État à hauteur de 48 % mais surtout grâce à la grande réactivité de chacun car dans une vente aux enchères vous le savez, il faut aller vite !

La charte de 825 est le document original le plus ancien du fonds d'archives de l'abbaye de Corbie. Très peu de chartes antérieures au Xe siècle ont été conservées jusqu'à nos jours. Au-delà des limites départementales, régionales et nationales, la charte intéresse l'histoire de l'Europe et pourra être intégrée à des projets scientifiques d'édition de textes (notamment pour les actes de Louis le Pieux). Malgré un mauvais état matériel de

conservation et les difficultés liées à sa lecture (texte en latin, écriture parfois difficilement lisible), la valeur de ce document tient à sa rareté, aux auteurs de l'acte (deux empereurs carolingiens) et au bénéficiaire (la puissante abbaye royale de Corbie, fondée au VII^e siècle, dont l'abbé était alors Adalard, cousin de Charlemagne). Le document, qui constituait l'un des trésors de l'abbaye de Corbie au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, fut distrait de son fonds d'origine durant la période révolutionnaire et tomba en mains privées. Au terme de deux siècles de vicissitudes, la charte impériale de Corbie a pu enfin rejoindre son fonds d'origine grâce à l'action décisive du Conseil départemental en 2018. Élément fondateur de l'histoire et de l'identité du territoire du département de la Somme, la charte fera l'objet prochainement d'une opération de restauration matérielle et une copie numérique sera consultable par tous sur le portail internet des Archives « Mémoires de la Somme ». En terme de valorisation auprès du grand public, après la publication d'un article dans le dernier numéro du magazine Vivre en Somme, une conférence sur la charte de Corbie est programmée pour le 26 novembre prochain, dans le cadre du cycle des conférences mensuelles organisées par les Archives départementales (« Les Mardis des Archives »),

Vous l'avez compris, j'ai souhaité souligner l'engagement du Département en faveur de notre patrimoine archivistique ainsi que le soutien financier apporté par l'Etat.

Pour la première fois de leur longue histoire, les Archives départementales de la Somme disposent de deux bâtiments qui leur permettent d'exercer pleinement l'ensemble de leurs missions réglementaires, depuis la collecte jusqu'à la valorisation.

Dotées en ce début de XXI^e siècle d'équipements très modernes (bâtiment et scanner), confrontées aux enjeux de l'archivage électronique, les Archives départementales ont désormais la garde d'un trésor patrimonial unique du début du IX^e siècle : ces 12 siècles d'histoire sont un formidable reflet de la diversité et de la richesse des documents conservés aux Archives de la Somme et du champ chronologique très large qu'elles couvrent désormais.

Je vous remercie.